



## PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 11 Juin 2026 à 18h00 à la salle des fêtes VESC

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 32**

**Nombre de procurations : 4**

**Absents et excusés : 3**

**Quorum : 20**

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN ; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT;  
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET ;  
P. MAGNAN; A. ZASK; C. DAUBAS; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD ; M. Philippe REYNAUD ; M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### **1 - OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT**

Patrice BENOIT souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, conseillers communautaires et vice-présidents. Il salue également la présence nombreuse du public avant de céder la parole à E. TARDIEU, 1<sup>er</sup> adjoint de VESC, pour qu'il adresse quelques mots d'accueil selon la tradition. Il souligne l'opportunité de mettre en valeur le village de Vesc, qui accueille la séance, en en faisant la promotion.

Edmond TARDIEU souhaite la bienvenue à Vesc et présente les caractéristiques de la commune, soulignant sa grande superficie de 4 000 hectares pour un faible nombre d'habitants. Il indique que Vesc compte 14 exploitations agricoles, dont 9 en agriculture biologique, avec des productions diversifiées telles que des polycultures, de l'élevage (bovins, caprins, ovins), des picodons AOP, des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que de la lavande et du thym. Il précise que 1 408 hectares, soit 90 % de la commune, sont consacrés à l'agriculture biologique, incluant une part importante de Sylvopastoralisme.

Il évoque également les infrastructures locales, citant des entreprises, des artisans, un camping, un centre touristique culturel et sportif à Damien, un restaurant, une auberge, des gîtes, deux fermes pédagogiques, des sentiers de randonnée et une base de lancement de parapente, parfois utilisée comme école pour des stages. Il mentionne diverses associations, dont le comité des fêtes, "Mémoire de Vesc" (un café associatif), et les "Amis de Miélandre", ainsi qu'une école primaire composée de deux classes.

Edmond TARDIEU détaille l'acquisition en 2020 d'une partie du site de la montagne de Miélandre, d'une superficie de près de 300 hectares, réalisée avec le soutien du conseil départemental de la Drôme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il explique que ce site a été transformé en espace naturel sensible, animé par la Communauté de Communes (CCDB).

Il présente un focus sur les énergies renouvelables à Vesc, soulignant que la commune est bien équipée en production photovoltaïque. Il précise que la consommation totale (entreprises et particuliers) s'élève à 1 146 MWh, tandis que la production photovoltaïque atteint 1 300 MWh, dépassant ainsi la consommation moyenne départementale. Il ajoute que deux nouvelles installations de 300 kW chacune ont été mises en place depuis 2024, augmentant encore ce surplus.

Enfin il expose les projets de la mandature, notamment l'aménagement et la sécurisation de la départementale près de l'école, dont les travaux débiteront en septembre 2026. Il mentionne également la rénovation de la toiture de l'église et la réfection de la cour de l'école comme principaux chantiers prévus. Il conclut en remerciant Patrice et en lui souhaitant bon conseil.

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres présents et des pouvoirs donnés, citant notamment l'absence excusée de madame Rodet et les pouvoirs confiés à madame Maillard et monsieur Zask.

Il rappelle l'ordre du jour

## 2 – ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidence**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 Mai 2026**
- **Délibérations :**

### Gouvernance

- Discussion sur l'opportunité de conclure un pacte de gouvernance
- Création de la conférence des maires
- Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
- Nomination des membres aux Commissions dites obligatoires de la CCDB
  - Création des commissions thématiques intercommunales et compositions
  - Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
  - Election d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).
  - Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Désignation des représentants aux Conseils d'Administration d'associations, Comités de pilotages, comités consultatifs  
...

### Thématiques : Transition énergétique, Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Désignation du représentant à la Commission consultative paritaire du Syndicat d'Energie de la Drôme (SDED).
- Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER).
- Désignation du représentant au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) – « France Renov »
- Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD)
- Désignation de trois délégués au Conseil d'Administration - Association Tri-Porteur
- Désignation d'un représentant à siéger au CA de la SAS Centrales Villageoise de la Lance
- Désignation d'un représentant au CA de l'association Dromolib

### Thématiques : Tourisme - Activités de Pleine Nature (APN)

- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Agence d'Attractivité de la Drôme (association)
- Désignation d'un représentant à la Commission départementale des espaces sites itinéraires (CDESI)
- Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots »

### Thématiques : Economie - emploi

- Désignation des délégués à la Plate-forme d'Initiative Locale – Initiative Portes de Provence (IPP).
- Désignation des délégués à la Mission Locale Portes de Provence

### Thématiques : Autres

- Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'association « Le Châtelas ».
- Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Ernest Chalamel.
- Désignation d'un représentant au CNAS.

## Culture et Patrimoine

- Demande de subventions dans le cadre de la convention CTEAC-VPCT 2025-2028 / programme 2026-2027

## Déchets

- Renouvellement des colonnes de tri - troisième tranche commande à l'UGAP
- Effacement de dettes de contribuable suite à l'avis de la commission d'endettement

## Petite Enfance – Enfance- Jeunesse

- Contrat d'Engagement Educatif – animateurs et Directeurs d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'activités accessoires, de séjours courts et de séjours de vacances
- Institution d'un régime d'équivalence pour le décompte des heures d'inactivité dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées)

## Attractivité - Développement économique et touristique

- Étude économique et juridique pour optimiser/pérenniser le développement de la Maison de la Céramique et de son Centre de formation - Montant de l'opération et Demande de subvention
- Fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2027
- Prise en charge des cotisations aux réseaux, labels et associations concourant à la promotion touristique du territoire pour le compte des communes concernées

- Questions et informations diverses

### 3 - DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

P. BENOIT propose la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance autre que Mme BLANC déjà secrétaire au précédent conseil, rôle que Marie-Martine DESNOS-RELAVE accepte cette responsabilité notamment la relecture du procès-verbal. Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE est désignée secrétaire de séance.

### 4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07.05.2026

P. BENOIT demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 07.05.2026. Le procès-verbal du 07 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents moins 4 abstention.

### 5 - DELIBERATIONS

#### 1. Pacte de gouvernance intercommunale

##### **Délibération n°56/2026 : Discussion sur l'opportunité de conclure un pacte de gouvernance**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Contexte :** Élaboration d'un pacte pour améliorer le dialogue entre communes et EPCI.

**Décision proposée :** Voter **défavorablement** pour évaluer les dispositifs existants (charte de gouvernance, conférences des maires).

##### **Débat :**

Fabienne SIMIAN souligne les multiples défis auxquels fait face leur petite intercommunalité, évoquant notamment le projet de territoire, la charte de gouvernance et le PLUIH, les conférences des maires, déjà programmées en amont. Elle exprime ses craintes quant à l'ajout d'une couche supplémentaire de gouvernance, qu'elle assimile à une augmentation de la paperasserie, tout en espérant parvenir à un dialogue constructif.

Patrice BENOIT propose de soumettre au vote une décision défavorable concernant l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la période 2026-2032, tout en laissant la possibilité de réexaminer le sujet en décembre.

##### **Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat :** Défavorable à l'unanimité (report à décembre 2026).

## 2. Création de la Conférence des Maires

### **Délibération n°57/2026 : Création et installation de la conférence des maires**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Obligation légale** : Instaurer une conférence des maires pour les intercommunalités à fiscalité propre.

**Composition** : 21 maires + premiers adjoints en cas d'absence. Ouverte aux vice-présidents et conseillers municipaux selon les sujets.

#### **Débat :**

Thierry DIDIER évoque une ambiguïté concernant les premiers adjoints, soulignant que la loi semble indiquer qu'ils ne peuvent pas participer aux décisions en cas d'absence du maire, une interprétation qu'il mentionne avoir déjà formalisée par écrit.

Patrice BENOIT indique que la création d'une conférence intercommunale des maires de la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux est possible et déjà prévue dans la délibération. Il propose de décider officiellement cette création et d'installer les 21 membres de la conférence, ou leurs premiers adjoints en cas d'absence, en s'appuyant sur la liste annexée au document.

Patrice BENOIT précise que cette conférence sera ouverte à la participation des vice-présidents de la communauté de communes pour les débats, ainsi qu'aux conseillers municipaux désignés, selon les sujets abordés lors des réunions. Il soumet cette décision aux votes des conseillers.

#### **Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat** : Création validée à l'unanimité

## 3. Droit à la formation des élus

### **Délibération n°58/2026 : Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Cadre légal** : Plancher : 2 % des indemnités (2 560 €). Plafond : 20 % (25 603 €).

**Proposition** : Budget de 15 000 € pour 2026–2031.

#### **Débat :**

Patrice BENOIT évoque les conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires, soulignant l'obligation légale pour la communauté de communes de financer ce droit dans le cadre du droit individuel à la formation. Il détaille les montants à prévoir, avec un plancher fixé à 2 % du total des indemnités maximales des vice-présidents et de la présidence, soit 2 560 euros, et un plafond de 20 %, équivalant à 25 603 euros.

Il explique que les formations financées devront être en lien avec les compétences de la communauté de communes ou renforcer la compréhension des politiques locales. Il propose de fixer un budget de 15 000 euros pour ces dépenses de formation et d'autoriser le président à signer les actes nécessaires à leur mise en œuvre, en prélevant les crédits sur le budget des exercices 2026 à 2031.

Il ajoute que les sommes non consommées seront réinjectées dans le budget suivant, sans cumul possible, afin de respecter les plafonds fixés.

Fabienne SIMIAN souligne que les communes disposent déjà de nombreuses initiatives et formations en place, estimant qu'un budget de 15 000 euros lui semble excessif pour un dispositif spécifique à la communauté de communes. Elle précise que les communes peuvent mener leurs propres politiques de formation en parallèle, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer la compréhension des gestions et politiques publiques locales, qui restent avant tout communales. Elle propose ainsi de limiter ce budget à 10 000 euros, voire moins de 5 000 euros, tout en insistant sur la nécessité d'articuler ces formations avec les compétences propres de la communauté de communes, et non celles des communes.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE exprime son souhait de s'investir davantage et de bénéficier d'une formation approfondie sur le fonctionnement de l'intercommunalité, qu'elle juge plus complexe que le niveau communal, tout en soulignant la nécessité d'intégrer certains aspects spécifiques à cette échelle.

Patrice BENOIT interroge l'assemblée pour savoir s'il reste des personnes souhaitant réagir avant de soumettre au vote une proposition de budget de 15 000 euros.

**Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 4.

**Résultat :** droits et 15 000 € validés.

#### **4. Création de 9 commissions thématiques**

**Délibération n°59/2026 : Création des commissions thématiques intercommunales et compositions**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Liste des commissions proposées :**

1. Budget et perspectives financières (Vice-présidente : Laurence VALENTIN-ESTURONNE).
2. Attractivité et développement économique/tourisme.
3. Planification et urbanisme (PLH).
4. Agriculture, forêt et gestion de l'espace.
5. Petite enfance, enfance et jeunesse.
6. Culture et patrimoine.
7. Solidarité.
8. Gestion des déchets et recyclage.
9. Équipements intercommunaux, transition énergétique et mobilité.

**Composition des commissions :**

Les membres proposés sont listés dans l'**annexe 1 remise avec la convocation de cette séance.**

Patrice BENOIT expose ensuite le sujet principal de la séance, à savoir la nomination des membres aux commissions obligatoires de la communauté de communes. Il rappelle que les communes ont été sollicitées en amont pour désigner des volontaires, tout en permettant des compléments en séance.

Il détaille la proposition de création de neuf commissions thématiques : budget et perspectives financières ; attractivité, développement économique et tourisme ; planification et urbanisme (PLH) ; agriculture, forêt et gestion de l'espace ; petite enfance, enfance et jeunesse ; culture et patrimoine ; solidarité ; collecte, gestion, et traitement des déchets, optimisation du recyclage ; équipements intercommunaux, transition énergétique et mobilité.

Il souligne que les membres ont reçu une note précisant les champs d'intervention, les outils existants et les modalités de représentation pour chaque commission.

Il annonce son intention de procéder à un vote en deux temps : d'abord sur la création des commissions, puis sur la nomination des membres. Il invite les participants à formuler d'éventuelles remarques avant le premier vote.

**Vote en 2 temps :**

**1<sup>er</sup> temps : liste des commissions thématiques proposées**

**Vote**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat :** Création de 9 commissions validée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> temps : composition des commissions thématiques sur la base des propositions des communes interrogées préalablement et complété en séance**

**Vote**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultats :** les compositions de 9 commissions après votes successifs ont été validées à l'unanimité.

#### **5. Désignation des représentants de la CCDB à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

**Délibération n°60/2026 : Désignation des représentants de la CCDB à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**CLECT** (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Liste validée avec compléments en séance  
**Vote** : Validé à l'unanimité

## **6. Election d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)**

**Délibération n°61/2026 : Election d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**CIAPH** : Création proposée (12 membres : 8 conseillers communautaires + 4 associatifs).

**Critères** : Représentation des handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique).

Patrice BENOIT expose les modalités de création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité, devant être permanente pour la durée du mandat. Il précise que cette commission sera composée de douze titulaires, dont huit issus des commissions thématiques. Il soumet cette décision aux votes des conseillers.

**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **7. Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

**Délibération n°62/2026 : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**CIID** : Liste validée (contribuables locaux par communes).

**Débat** :

Patrice BENOIT interroge l'assemblée sur la validation de la liste proposée en demandant s'il est nécessaire d'ajouter des représentants pour les communes n'ayant pas encore désigné de personnes.

Fabienne SIMIAN précise avoir proposé deux noms pour y participer, tout en exprimant sa certitude que l'un des deux candidats qu'elle a suggérés ne pourra jamais s'y rendre.

DENIS GRANGE indique que l'objectif de cette commission porte sur la fiscalisation et la valorisation des bases fiscales, soulignant que ces éléments, bien que potentiellement marquants, revêtent un caractère stratégique pour le territoire.

Thierry DIDIER souligne que les marges de manœuvre sont actuellement extrêmement faibles.

Patrice BENOIT propose de clore la liste en l'état et suggère au conseil communautaire de créer la commission tout en approuvant la liste qu'il a présentée. Il invite ensuite les membres à voter,

**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **8. Désignation du représentant à la Commission consultative paritaire du Syndicat d'Energie de la Drôme**

**Délibération n°63/2026 : Désignation du représentant à la Commission consultative paritaire du Syndicat d'Energie de la Drôme**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Yannick TERROT (titulaire), Régis Lambert (suppléant).

**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **9. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER)**

**Délibération n°64/2026 : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Régis Lambert.

**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **10. Désignation du représentant au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) – « France Rénov »**

**Délibération n°65/2026 : Désignation du représentant au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) – « France Rénov »**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Régis Lambert.  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**11. Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD)**

**Délibération n°66/2026 : Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD)**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Marie-Martine Desnos - Relave.  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**12. Désignation de trois délégués au Conseil d'Administration - Association Tri-Porteur**

**Délibération n°67/2026 : Désignation de trois délégués au Conseil d'Administration - Association Tri-Porteur**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Marc EBERHARD, Marie-Christine LEROUX, Jean-Baptiste BARBIER  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**13. Désignation d'un représentant à siéger au CA de la SAS Centrales Villageoise de la Lance**

**Délibération n°68/2026 : Désignation d'un représentant à siéger au CA de la SAS Centrales Villageoise de la Lance**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Edmond TARDIEU  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**14. : Désignation d'un représentant au CA de l'association Dromolib**

**Délibération n°69/2026 : : Désignation d'un représentant au CA de l'association Dromolib**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Régis LAMBERT  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**15. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Agence d'Attractivité de la Drôme (association)**

**Délibération n°70/2026 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Agence d'Attractivité de la Drôme (association)**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Patrice BENOIT (Titulaire), Franck MUCKE (Suppléant)  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

**16. Désignation d'un représentant à la Commission départementale des espaces sites itinéraires (CDESI)**

**Délibération n°71/2026 : Désignation d'un représentant à la Commission départementale des espaces sites itinéraires (CDESI)**  
Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Corinne MOULIN (Titulaire), Franck MUCKE (Suppléant)  
**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **17. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots "**

### **Délibération n°72/2026 : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots "**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Deux candidats se proposent : Madame Celine AUGNACS et Monsieur Patrice MAGNAN

Patrice BENOIT indique qu'il s'agit donc de procéder à un vote à bulletin secret, précisant qu'il y a deux candidats et que le vote doit se dérouler sous cette forme.

Celine AUGNACS explique les raisons de sa candidature en soulignant son expérience professionnelle à l'office de tourisme, où elle a acquis une connaissance approfondie du sujet, notamment à travers son travail avec le responsable de la fédération des pas des Huguenots. Elle ajoute qu'elle est convaincue de sa capacité à s'investir pleinement dans ce projet.

Patrice MAGNAN indique que le départ des pas des Huguenots s'effectue depuis Le Poët Laval dont il est le maire et souligne son soutien au Pasteur, donc il se déclare candidat. Il annonce par ailleurs la soumission de cette proposition au vote.

Après avoir entendu les 2 candidatures : Mme Céline AUGNACS et M. Patrice MAGNAN, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du suffrage : 36 exprimés

Mme Céline AUGNACS obtient : 14 voix

M. Patrice MAGNAN : 21 voix

Vote blanc : 1

**Résultat** : Monsieur Patrice MAGNAN est désigné comme représentant de la CCDB au sein du Conseil d'Administration de l'association « Sur les Pas des Huguenots ».

## **18. Désignation des délégués à la Plate-forme d'Initiative Locale – Initiative Portes de Provence (IPP)**

### **Délibération n°73/2026 : Désignation des délégués à la Plate-forme d'Initiative Locale – Initiative Portes de Provence (IPP)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Marie-Martine DESNOS – RELAVE (titulaire) , Corinne MOULIN (suppléante)

**Vote** : Validé à l'unanimité.

## **19. Désignation des délégués à la Mission Locale Portes de Provence**

### **Délibération n°74/2026 : Désignation des délégués à la Mission Locale Portes de Provence**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Anaïs MAILLARD (titulaire), Marion BOISJEOL (suppléante)

**Vote** : Validé à l'unanimité

## **20. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Ernest Chalamel**

### **Délibération n°75/2026 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Ernest Chalamel**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Anaïs MAILLARD

**Vote** : Validé à l'unanimité

## **21. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'association « Le Châtelas »**

### **Délibération n°76/2026 : Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'association « Le Châtelas »**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Proposition** : Fanny RODET et Edwige BLANCHARD

**Vote** : Validé à l'unanimité

## 22. Désignation d'un représentant au CNAS

### **Délibération n°77/2026 : Désignation d'un représentant au CNAS**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Patrice BENOIT aborde enfin la désignation d'un représentant au CNAS, lié à la ressource humaine de la communauté de communes, en spécifiant qu'un membre du conseil communautaire est requis. Il se propose lui-même pour ce rôle..

DENIS GRANGE indique qu'il est souhaitable d'ajouter une mention absente dans la proposition de délibération initiale, précisant la nécessité de désigner un représentant des agents. Il paraît nécessaire d'autoriser le président à désigner ce représentant.

**Vote :** Validé à l'unanimité

## 23. Demande de subventions dans le cadre de la convention CTEAC-VPCT 2025-2028 / programme 2026-2027

### **Délibération n°78/2026 : Demande de subventions dans le cadre de la convention CTEAC-VPCT 2025-2028 / programme 2026-2027**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

**Projet :** "*Les Voies de la Terre*" (paysages, mémoire, création artistique) pour 2026–2027.

#### **Objectifs :**

- Favoriser l'accès à la culture pour tous.
- Développer des parcours d'éducation artistique (petite enfance à 18 ans).
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel.

#### **Débat :**

Sarah HALTER expose le projet "Les voies de la terre" dans le cadre de la convention territoriale d'éducation d'art et de culture (CTEAC) pour l'année 2025-2026, en sollicitant une subvention pour sa deuxième partie consacrée aux paysages. Elle précise que ce projet fait suite à une première année axée sur la mémoire des poteries et les voies des ouvrières du territoire.

Elle indique que cette édition vise à considérer le paysage comme un espace de vie, de mémoire, de création et de rencontre, en proposant une offre culturelle accessible à tous les habitants, y compris les scolaires, les structures jeunesse, la petite enfance et les publics éloignés. Elle détaille les objectifs du projet : favoriser l'accès à la culture, développer des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à 18 ans, renforcer les liens entre artistes, habitants et acteurs locaux, valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain du territoire, et contribuer à la construction du futur projet culturel territorial.

Elle présente la programmation artistique, centrée autour de quatre projets principaux. Le premier mené par la Compagnie des Visières de Relance-sur-Isère, inclut une résidence artistique sur les paysages, des récits d'habitants, des ateliers de mémoire locale, une résidence d'écriture et de création, ainsi que 160 heures d'ateliers artistiques impliquant écoles, collège, ITEP de Beau vallon et habitants. Une balade théâtrale, musicale et sonore est prévue en restitution les 29 et 30 mai 2027.

Elle évoque ensuite le projet "Poésie par Monts et Par vaux", porté par les Mêlées Poétiques, avec 105 heures d'ateliers pour les écoles, collèges, accueils de loisirs et habitants, en collaboration avec l'autrice Mélanie Leblanc pour la création de textes et d'œuvres poétiques inspirés du territoire.

Sarah HALTER décrit également le projet "Paysages Tissants" de la compagnie À Travers Ciels, proposant 99 heures d'ateliers de danse contemporaine, création sonore et art plastique pour les maternelles, habitants et publics empêchés, explorant le lien entre corps, nature et paysages.

Elle mentionne enfin le projet "Artistes en herbe" avec la Compagnie des Papillons Bleus, incluant 29 heures d'interventions dans trois crèches et deux relais de petite enfance, axées sur les marionnettes, la musique et les matériaux naturels pour une sensibilisation artistique précoce.

Sarah HALTER souligne que le programme mobilise 12 artistes professionnels, 30 structures partenaires, 393 heures d'ateliers artistiques et 14 restitutions publiques, couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et associant écoles, collèges, centres de loisirs, espaces jeunes, crèches et habitants via des structures comme Beau vallon, Clair Soleil ou Rayon de Soleil.

Elle détaille le budget prévisionnel, réparti comme suit : 25 000 euros pour la résidence de la Compagnie des Visières, 9 500 euros pour "Poésie par Monts et Par vaux", 8 000 euros pour "Paysages Tissants", 3 600 euros pour "Artistes en herbe", 2 500 euros pour l'accompagnement au VPCT, 900 euros pour la communication et 21 300 euros pour la coordination par Caroline de la CCDB.

Elle présente le plan de financement, avec des participations de la DRAC (28 000 euros), la région Auvergne-Rhône-Alpes (7 500 euros), le département de la Drôme (10 000 euros) et la CAF (4 000 euros), pour un total de 70 800 euros.

Patrice BENOIT interroge l'assistance sur la présence éventuelle de questions ou de remarques.

Fabienne SIMIAN interroge son collègue de Pont-Barret et de Rochebaudin sur la sensibilisation de l'école de Pont-Barret, un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), en précisant que deux communes de ce regroupement se situent hors de leur territoire.

Sarah HALTER indique avoir véritablement cherché à intégrer un maximum d'écoles dans la démarche.

Patrice BENOIT interroge l'assemblée sur d'éventuels autres questionnements.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE souligne que le programme en discussion s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années, tout en appelant à une réflexion renouvelée pour l'avenir. Elle propose d'inverser la logique actuelle en recentrant les efforts sur les enfants bénéficiaires plutôt que sur l'écosystème culturel, arguant que ces derniers ont besoin d'une ouverture au-delà de leur territoire. Elle évoque notamment l'importance d'offrir aux jeunes des opportunités de découvrir des lieux emblématiques comme Avignon ou Orange, afin de leur permettre de s'ouvrir à d'autres horizons et de compléter leur parcours scolaire, tout en reconnaissant la richesse de leur environnement local.

Sarah HALTER précise que le projet prévu pour cette année-là reste un programme élaboré par la mandature précédente, tout en indiquant qu'une plus grande ouverture sera possible lors de la troisième partie.

Fabienne SIMIAN souligne que les compagnies mentionnées ne sont pas locales, mais extérieures, et précise qu'elles n'ont donc pas la vision locale ni la connaissance de la culture d'ici et apporte une ouverture indubitablement.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE souligne l'intérêt particulier du récit sur l'histoire locale observé cette année.

Fabienne SIMIAN confirme que cela avait effectivement été un choix.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE explique que le projet vise à faire travailler des artistes en résidence sur le paysage local, précisant que ces professionnels, bien que non nécessairement locaux, sont rémunérés pour interpréter l'histoire locale à leur manière. Elle souligne cependant l'importance d'offrir également aux enfants une ouverture culturelle au-delà de ce cadre.

Patrice BENOIT sollicite l'approbation du principe de participation de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux à la CTEAC-VPCT pour la période 2026-2027, conformément au budget prévisionnel présenté. Il demande également l'autorisation de solliciter les financements auprès des partenaires mentionnés et de signer les documents nécessaires à ces demandes, avant de passer à un vote

**Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 4.

**Résultat :** Demande et participation validée.

## **24. Renouvellement des colonnes de tri - troisième tranche commande à l'UGAP**

### **Délibération n°79/2026 : Renouvellement des colonnes de tri - troisième tranche commande à l'UGAP**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Jean-Baptiste BARBIER présente un projet concernant le renouvellement des colonnes de tri, correspondant à la troisième tranche d'une commande passée auprès de l'UGAP. Il explique que ce projet s'inscrit dans un programme soutenu par l'éco-organisme Citeo, visant à améliorer les performances des collectes sélectives. Il précise que la CCDB a été retenue en 2024 dans le cadre d'un appel à projet avec Citeo, prévoyant l'achat de colonnes sur trois ans pour moderniser le parc existant.

Il indique que deux commandes ont déjà été réalisées en 2024 et 2025, et propose de finaliser l'opération en passant une troisième et dernière commande d'un montant de 117 691,40 euros auprès de l'UGAP. Il souligne que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget prévisionnel de 2026 et demande au Conseil de valider cette commande ainsi que d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

**Vote :**  
Contre : 0.  
Abstentions : 0.

**Résultat :** Validation à l'unanimité.

## **25. Effacement de dette de contribuable suite à l'avis de la commission d'endettement - Budget annexe Déchets ménagers et assimilés**

### **Délibération n°80/2026 : Effacement de dette de contribuable suite à l'avis de la commission d'endettement - Budget annexe Déchets ménagers et assimilés**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Jean-Baptiste BARBIER évoque ensuite une seconde opération liée à l'effacement d'une dette suite à une décision de la Commission de surendettement. Il détaille que le S.G.C. sollicite l'effacement d'une tête de contribuable, correspondant à des factures d'ordures ménagères, pour un montant total de 415 euros. Il interroge enfin l'assemblée sur les éventuelles oppositions ou abstentions.

**Vote :**  
Contre : 0.  
Abstentions : 0.

**Résultat :** Validation à l'unanimité.

## **26. Contrat d'Engagement Educatif – animateurs et Directeurs d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'activités accessoires, de séjours courts et de séjours de vacances – Annule et remplace la délibération n°63/2025 du 18 septembre 2025**

### **Délibération n°81/2026 : Contrat d'Engagement Educatif – animateurs et Directeurs d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'activités accessoires, de séjours courts et de séjours de vacances – Annule et remplace la délibération n°63/2025 du 18 septembre 2025**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Anais MAILLARD expose le sujet de la délibération visant à revaloriser les contrats d'engagement éducatif pour les animateurs des centres de loisirs. Elle précise que ces animateurs sont rémunérés à la journée, sur la base d'un calcul horaire lié au S.I.E (Salaire Interprofessionnel de l'Emploi), et non à l'heure.

Elle souligne que les animateurs effectuent des journées minimales de 9 heures sans pause réelle et que plusieurs statuts coexistent. Elle détaille les montants actuels : les animateurs des A.L.S.H (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) perçoivent 7 fois la valeur horaire du S.I.E. Elle rappelle que cette revalorisation avait été travaillée en Commission précédemment, validée, mais que le Pôle enfant-jeunesse avait reporté sa mise en œuvre à la nouvelle mandature.

Elle présente la proposition de revalorisation : un point supplémentaire pour chaque statut. Ainsi, les animateurs des A.L.S.H passeraient de 7 à 8 fois la valeur du S.I.E, ceux des séjours (où les journées sont plus longues) de 8 à 9 fois, les adjoints de direction bénéficieraient également de 9 fois la valeur, et les directeurs de 10 fois au lieu de 9. Elle indique que le taux des stagiaires BAFA, actuellement à 5 fois la valeur du S.I.E, reste inchangé pour le moment, mais pourrait être discuté ultérieurement en Commission.

**Anais MAILLARD** ajoute que cette augmentation a été inscrite au budget 2026 pour un montant de 6 058 euros, mais ne sera effective qu'après le vote de la délibération, réduisant ainsi le coût par rapport à la prévision initiale. Elle précise que la délibération annule et remplace une précédente pour actualiser les taux, sans création de postes supplémentaires.

Elle explique ensuite le mécanisme de calcul, clarifiant qu'il s'agit bien de multiplier le taux horaire du S.I.E par 9 pour une journée de travail, et non de 9 fois le montant global du S.I.E. Elle conclut en invitant les participants à poser d'éventuelles questions.

Elle explique qu'auparavant, un montant forfaitaire existait, et que le choix s'est porté sur le montant du S.I.E.

Anais MAILLARD soumet au vote cette délibération en insistant sur l'importance qu'elle accorde à cette question.

**Vote :**  
Contre : 0.  
Abstentions : 0.

**Résultat :** Validation à l'unanimité.

**27. Institution d'un régime d'équivalence pour le décompte des heures d'inactivité dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées)**

**Délibération n°82/2026 : Institution d'un régime d'équivalence pour le décompte des heures d'inactivité dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées)**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Anais MAILLARD indique que cette délibération vise à régulariser une situation déjà existante concernant les nuitées effectuées par les animateurs. Elle précise que ces derniers bénéficient déjà d'un forfait de trois heures par nuit, une pratique actée, appliquée et budgétisée dans les contrats annuels. Elle souligne que cette délibération a pour unique objet de formaliser ces trois heures par nuitée.

**Fabienne SIMIAN** interroge l'assemblée sur la clarification d'une problématique précédemment soulevée concernant la récupération après les séjours. Elle évoque un cas précis où les participants, après une semaine de séjour, reprennent le travail dès le lundi suivant, alors que les recommandations prévoient un temps de repos obligatoire. Elle demande si des avancées ont été réalisées depuis que Samuel a travaillé sur cette question, soulignant que la règle actuelle manque de clarté.

**Anais MAILLARD** indique avoir omis de préciser une mention présente dans la délibération précédente concernant les journées de préparation, notamment les dispositions relatives aux nuitées, veillées ou repos compensateurs pour les séjours, soulignant que ces éléments sont systématiquement intégrés dans les contrats. Elle demande ensuite si des questions subsistent au sujet des nuitées. Elle soumet au vote cette délibération

**Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat : Validation à l'unanimité.**

**28. Étude économique et juridique pour optimiser/pérenniser le développement de la Maison de la Céramique et de son Centre de formation - Montant de l'opération et Demande de subvention**

**Délibération n°83/2026 : Étude économique et juridique pour optimiser/pérenniser le développement de la Maison de la Céramique et de son Centre de formation - Montant de l'opération et Demande de subvention**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Patrice BENOIT expose les enjeux liés à l'économie touristique en abordant spécifiquement la situation de la maison de la céramique. Il rappelle qu'une première étude sur la filière céramique avait déjà été réalisée, proposant notamment la séparation des volets formation et événements au sein de cette structure. Il souligne l'importance stratégique de ce sujet pour le territoire, au même titre que l'office du tourisme, et précise qu'une étude complémentaire est nécessaire pour obtenir une vision claire des aspects financiers, juridiques et ressources humaines de la maison de la céramique. Cette analyse doit permettre de prendre des décisions éclairées, qu'il s'agisse de restructuration ou de développement stratégique. Patrice BENOIT indique que le montant prévisionnel de cette étude s'élève à 40 000 euros maximum, une enveloppe déjà inscrite au budget prévisionnel de 2026. Il mentionne également que la Banque des Territoires est sollicitée pour financer 25 % de ce montant. Il demande à l'assemblée de valider ce budget prévisionnel, d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des Territoires et de l'habiliter à signer les documents nécessaires à cette décision, avant de proposer d'ouvrir le débat en invitant Fabienne à intervenir.

Fabienne SIMIAN exprime sa satisfaction quant à l'aboutissement du projet, tout en rappelant le contexte des retards accumulés. Elle évoque une précédente étude menée sur la filière céramique, ainsi qu'un bureau d'études sélectionné l'année précédente sur le même thème, qui n'a pas mené à bien sa mission, entraînant un retard de 18 mois. Elle attribue en partie ce délai aux élections et souligne la forte attente autour de la séparation du centre de formation et du musée. Elle se réjouit que les membres du conseil d'administration (CA) soient désormais informés de cette problématique et espère qu'ils s'en saisiront activement. Par ailleurs, elle interroge sur l'état d'avancement du cahier des charges, se demandant s'il a été transmis.

Patrice BENOIT indique que les équipes sont actuellement en phase de sélection des prestataires.

DENIS GRANGE indique que l'analyse est en cours et annonce qu'elle devrait être présentée lors d'une prochaine CAO.

Patrice BENOIT souligne l'urgence de trouver des solutions concrètes pour deux structures majeures du territoire, à savoir la maison de la céramique et l'office du tourisme, en évoquant également des enjeux plus larges comme la mutualisation. Il insiste sur la nécessité d'agir rapidement, tout en rappelant la responsabilité envers les salariés de ces entités et l'importance de ces structures pour la promotion locale. Il invite enfin à d'éventuelles remarques ou observations, précisant que le public ne peut pas intervenir dans le débat. Il soumet au vote cette délibération.

**Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 1.

**Résultat : Validation**

## **29. Fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2027**

### **Délibération n°84/2026 : Fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2027**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Patrice BENOIT expose le sujet en détaillant la proposition tarifaire élaborée par la directrice du Pôle, basée sur une analyse des pratiques des territoires voisins. Il précise que les barèmes sont structurés par catégories d'établissements, avec des tarifs planchers et plafonds, et présente un support visuel illustrant les différentes catégories.

<b>Catégories d'hébergements</b>	<b>Tarif fixé</b>
Palaces	4,32 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,73 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,27 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,36 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,73 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Patrice BENOIT explique que la catégorie "Palaces", bien qu'inexistante localement, sert de base de calcul pour la taxe de séjour des établissements non classés, appliquée via un pourcentage. Il indique que le montant plancher est fixé à 4,32 euros et propose d'appliquer un taux de 5 %, justifiant ainsi l'adoption du tarif maximal pour ces établissements.

Patrice BENOIT interroge l'assemblée sur la clarté de la proposition et en l'absence de questions aux votes des conseillers cette proposition de nouveaux tarifs de la Taxe de séjour devant s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2027 vote sur les oppositions et abstentions.

**Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat : Validation à l'unanimité**

### **30. Prise en charge des cotisations aux réseaux, labels et associations concourant à la promotion touristique du territoire pour le compte des communes concernées**

#### **Délibération n°85/2026 : Prise en charge des cotisations aux réseaux, labels et associations concourant à la promotion touristique du territoire pour le compte des communes concernées**

Cf. Annexes délibérations ci-jointe

Patrice BENOIT aborde un dernier sujet concernant la prise en charge des cotisations pour des réseaux, labels et associations liés à la promotion touristique du territoire. Il propose que la communauté de communes assume ces cotisations pour le compte des communes concernées, citant notamment Poët-Laval et Bourdeaux, dans le cadre de sa compétence promotion touristique.

DENIS GRANGE indique qu'a prise en charge de la cotisation du site de Poët-Laval est resté sans délibération pendant un certain temps, précisant que le SGC a demandé une régularisation de cette situation.

Patrice BENOIT précise que la prise en charge évoquée peut concerner, de manière non limitative, les adhésions des communes membres de la CCDB à des réseaux tels que \*Les Plus Beaux Villages de France\* ou \*Petites Cités de Caractères\*, ainsi qu'à tout organisme poursuivant des objectifs similaires de valorisation et de promotion touristique du territoire. Il souligne l'importance de cette mesure pour le rayonnement local.

Il indique que le bénéfice de cette prise en charge est réservé aux organismes dont les actions – communication, valorisation patrimoniale, qualification touristique ou promotion – contribuent directement au rayonnement de l'ensemble du territoire communautaire. Il ajoute que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget communautaire.

Patrice BENOIT invite les membres à voter, demandant s'il y a des oppositions ou des abstentions, avant de clore ce point.

#### **Vote :**

Contre : 0.

Abstentions : 0.

**Résultat : Validation à l'unanimité**

### **15 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Patrice BENOIT** annonce les prochaines dates des conseils communautaires : le 9 juillet à Pont-de-Barret et le 3 septembre au Poët-Laval, invitant les membres à les noter dans leurs agendas. Il remercie l'assemblée avant de lever la séance et de proposer un verre de l'amitié.

**La Séance est levée à 19h50.**

Fait à Dieulefit, le 2026.

La Secrétaire de séance,  
Marie-Martine DESNOS-RELAVE.

Le Président,

Patrice BENOIT.

# ANNEXE DES DELIBERATIONS du 11 JUIN 2026



Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL56\_2026-DE



## DÉLIBÉRATION 56/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Opportunité de conclure un pacte de gouvernance

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'article L. 5211-11-2.-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

Reper  
Département

ID : 026-242800492-20260622-DEL56\_2026-DE

**DÉCIDE DE :**

**SE PRONONCER** défavorablement sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032,

**PRENDRE ACTE**, si nécessaire, de proposer un pacte de gouvernance dans le courant du mandat au regard des besoins qui s'exprimeront, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte

Le 22 juin 2026.

Le Président,

**Patrice BENOIT.**





**DÉLIBÉRATION 57/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération : Création et installation de la conférence des maires**

Vu l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la création d'une conférence des maires (ou conférence intercommunale des Maires « CIM ») est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

**Considérant** que La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les 21 maires des communes membres,

**Considérant** que cette conférence se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

**Considérant** que le bureau de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **DÉCIDE** la création d'une Conférence Intercommunale des Maires de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ;
- **INSTALLE** les 21 membres de la conférence Intercommunale des Maires suivants (ou de leur 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'absence) :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026



ID : 026-242600492-20260622-DEL57\_2026-DE

### Maires et 1<sup>er</sup> Adjoint 2026-2032

Titres	Prénoms	NOMS	COMMUNES
<b>Monsieur le Maire</b>	Ulysse	GIRY	ALEYRAC
Madame la 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Aude	CHARBEY	ALEYRAC
<b>Madame le Maire</b>	Corinne	MOULIN	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Francis	MORIN	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
<b>Madame le Maire</b>	Fanny	RODET	BÉZAUDUN-SUR-BINE
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Guy	BOMPARD	BÉZAUDUN-SUR-BINE
<b>Monsieur le Maire</b>	Thierry	DIDIER	BOURDEAUX
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Jean-Charles	GIOVANCARLI	BOURDEAUX
<b>Monsieur le Maire</b>	Philippe	REYNAUD	BOUVIÈRES
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Jean-Noël	PETITJEAN	BOUVIÈRES
<b>Monsieur le Maire</b>	Yannick	TERROT	COMPS
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Roger	GRAS	COMPS
<b>Madame le Maire</b>	Edwige	BLANCHARD	CRUPIES
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Jean-René	DURIF	CRUPIES
<b>Monsieur le Maire</b>	Patrice	BENOIT	DIEULEFIT
Madame la 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Laurence	VALENTIN - ESTURONNE	DIEULEFIT
<b>Madame le Maire</b>	Fabienne	SIMAN	EYZAHUT
Madame la 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Gaëlle	KRIKORIAN	EYZAHUT
<b>Monsieur le Maire</b>	Jérôme	FOLLEA	MONTJOUX
Madame la 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Claire	CHASTAN	MONTJOUX
<b>Monsieur le Maire</b>	Maurice	ROUSSET	ORCINAS
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Christian	LIZAGA-SORO	ORCINAS
<b>Monsieur le Maire</b>	Patrice	MAGNAN	LE POËT-LAVAL
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Richard	BOUQUET	LE POËT-LAVAL
<b>Monsieur le Maire</b>	Régis	LAMBERT	PONT-DE-BARRET
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Adrien	ZASK	PONT-DE-BARRET
<b>Monsieur le Maire</b>	Charles	DAUBAS	ROCHEBAUDIN
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Eric	KETLEY	ROCHEBAUDIN
<b>Monsieur le Maire</b>	Gilbert	FATTICCI	ROCHE-SAIN- SECRET BÉCONNE
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Didier	LEROY	ROCHE-SAIN- SECRET BÉCONNE
<b>Monsieur le Maire</b>	Jean-Pierre	LEYDIER	SALETTES
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Thierry	BERTRAND	SALETTES
<b>Monsieur le Maire</b>	Vincent	COLOMB	SOUSPIERRE
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Laurent	NOALHYT	SOUSPIERRE
<b>Monsieur le Maire</b>	Franck	MUCKE	TEYSSIÈRES
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Bernard	GROS	TEYSSIÈRES
<b>Monsieur le Maire</b>	Jean-François	POISSON	LES TONILS
Madame la 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Anne	DESLOGES	LES TONILS
<b>Madame le Maire</b>	Marianne	PIBAULT	TRUINAS
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Gaël	PORTIER	TRUINAS
<b>Monsieur le Maire</b>	Alain	JEUNE	VESC
Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Edmond	TARDIEU	VESC

- **DIT** que la Conférence Intercommunale des Maires est ouverte à la participation aux débats aux Vice-Présidents de la CCDB et selon les sujets arrêtés à l'ordre du jour de cette conférence aux conseillers municipaux dûment désignés à cet effet.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL58\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 58/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 32 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

### **Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### **Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### **Objet de la délibération : Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5214-8;

### **Considérant que :**

- les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% et ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités maximum de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires;
- toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;
- un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions) :**

**DÉCIDE :**

**1° D'inscrire** le droit à la formation dans les orientations suivantes :

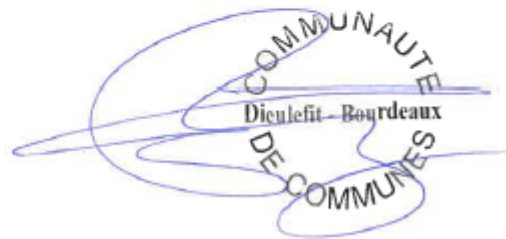
- *Etre en lien avec les compétences de la communauté particulièrement*
- *Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.)* pour toutes formations collectives ;

**2° De fixer** le montant des dépenses de formation à 15 000 € par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;

**3° D'autoriser** le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

**4° De prélever** les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices (2026 à 2031).

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL59\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 59/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Création des commissions thématiques intercommunales et compositions.

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-03-31-00004 en date du 31 mars 2026, portant modification des statuts de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 et L. 5211-40-1 (*si des conseillers municipaux non élus communautaires sont membres de la commission*) ;

Vu les résultats des scrutins ;

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

**Considérant** que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

**Considérant** qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

**Considérant** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **DÉCIDE** de créer les NEUF (9) commissions thématiques intercommunales suivantes :
  - Commission Budgets et Prospectives Financières
  - Commission Attractivité & Développement « Economie, Tourisme »
  - Commission Planification et Urbanisme / PLUIH -P
  - Commission Agriculture Forêts et Gestion de l'Espace
  - Commission Petite Enfance - Enfance Jeunesse
  - Commission Culture - Patrimoine
  - Commission Solidarités
  - Commission Collecte et Traitement des déchets et Optimisation et Recyclage
  - Commission Equipement Intercommunaux - Transition Energétique et Mobilité
- **DÉCIDE** de la composition des commissions comme suit :

### 1 - Commission Budgets et Prospectives Financières

Vice-Présidente : Laurence VALENTN-ESTURONNE

Responsable de pôle : Béatrice Bérard + DGS

Civilités	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Monsieur	GIRY	Ulysse	ALEYRAC
Monsieur	DIDIER	Thierry	BOURDEAUX
Madame	BLANCHARD	Edwige	CRUPIES
Madame	SIMIAN	Fabienne	EYZAHUT
Madame	MOULIN	Corinne	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	LAMBERT	Régis	PONT-DE-BARRET
Madame	AUGNACS	Céline	PONT-DE-BARRET
Monsieur	FATTICCI	Gilbert	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	DEGAND	Anne	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	LEROY	Didier	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	LEYDIER	Jean-Pierre	SALETTES
Monsieur	DORN	Yves	SOUSPIERRE
Madame	BORNE	Sandrine	TRUINAS
Monsieur	TARDIEU	Edmond	VESC



## 2 - Commission Attractivité & Développement « Economie, Tourisme »

Vice-Présidente : Corinne MOULIN

Responsable de pôle : Emilie JUNGO

Civilités	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	GOIRAND	Laurence	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Monsieur	DELANNOY	Lionel	BOURDEAUX
Madame	CHOMEL ISAAC	Sandrine	COMPS
Monsieur	BUISSON	Jean-Rémy	CRUPIES
Monsieur	DURIF	Jean-René	CRUPIES
Madame	AUBERT	Marie	DIEULEFIT
Monsieur	BOYER	Jean-Louis	DIEULEFIT
Monsieur	EBERHARD	Marc	DIEULEFIT
Madame	BOISJEOL	Marion	DIEULEFIT
Madame	LAVASTRE	Emmanuelle	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Madame	GARDET	Nathalie	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	MANENT	Michel	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	GAUDE	Michel	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	LEOPOLD	Gaël	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	CONILH DE BEYSSAC	Bernard	PONT-DE-BARRET
Madame	MORVAN	Anne	PONT-DE-BARRET
Madame	AUGNACS	Céline	PONT-DE-BARRET
Monsieur	FATTICCI	Gilbert	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	LEROY	Didier	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BOISSE	Magali	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	SEYER LEROY	Aurélia	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	BAY	Franz	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	CHAUBELLE	Estelle	SALETTES
Monsieur	LEYDIER	Jean-Pierre	SALETTES
Madame	GIDEL	Justyne	SOUSPIERRE
Monsieur	MUCKE	Franck	TEYSSIERES
Madame	LEBON	Viviane	TRUINAS



### 3 - Commission Planification et Urbanisme / PLUIH-P

Vice-Président : Régis LAMBERT

Responsable de pôle : Christelle HARMEGNIES

Civilité	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	RODET	Fanny	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Monsieur	BOMPARD	Guy	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Monsieur	DIDIER	Thierry	BOURDEAUX
Monsieur	SAINTOT	Noël	BOURDEAUX
Monsieur	GRAS	Roger	COMPS
Madame	CHOMEL ISAAC	Sandrine	COMPS
Monsieur	DURIF	Jean-René	CRUPIES
Monsieur	BUISSON	Jean-Rémy	CRUPIES
Monsieur	DELBARRE	Fabrice	DIEULEFIT
Monsieur	PELLEGRIN	Bernard	DIEULEFIT
Madame	MOULIN	Corinne	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	CHANAL	Bruno	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	MAGNAN	Patrice	LE POET-LAVAL
Madame	GAGLIARDI	Caroline	MONTJOUX
Monsieur	FOLLEA	Jérôme	MONTJOUX
Madame	MALLET	Sarah	PONT-DE-BARRET
Madame	BOISSE	Magali	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	LEROY	Didier	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	DAUBAS	Charles	ROCHEBAUDIN
Madame	BRAT	Yasmina	ROCHEBAUDIN
Monsieur	KETLEY	Eric	ROCHEBAUDIN
Monsieur	LEYDIER	Jean-Pierre	SALETTES
Monsieur	BERTRAND	Thierry	SALETTES
Monsieur	COLOMB	Vincent	SOUSPIERRE
Madame	GIDEL	Justyne	SOUSPIERRE
Madame	PIBAULT	Marianne	TRUINAS
Madame	FILIPPOZZI	Pascal	TRUINAS
Monsieur	TARDIEU	Edmond	VESC
Monsieur	BONIFACE	Luc	VESC

#### 4 - Commission Agriculture Forêts et Gestion de l'Espace

Vice-Président : Edmond TARDIEU

Responsable de pôle : Christelle HARMEGNIES

Civilité	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Monsieur	NAUD	Tristan	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Madame	PREVOTEAU	Carole	BOURDEAUX
Monsieur	GRAS	Roger	COMPS
Madame	GRAS	July	COMPS
Madame	BROCHIER-TERROT	Valérie	COMPS
Madame	VINCENT	Clarisse	CRUPIES
Monsieur	ACHARD	Romain	CRUPIES
Madame	VINASCHI	Caroline	DIEULEFIT
Monsieur	BOYER	Jean-Louis	DIEULEFIT
Madame	BOISJEOL	Marion	DIEULEFIT
Monsieur	FAYN	Patrick	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	GAUDE	Michel	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	CHANAL	Bruno	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	FARGIER	Jérémy	MONTJOUX
Madame	CHASTAN	Claire	MONTJOUX
Monsieur	SOURCEAUX	Eric	MONTJOUX
Monsieur	ROUSSET	Maurice	ORCINAS
Monsieur	CONILH DE BEYSSAC	Bernard	PONT-DE-BARRET
Monsieur	LARIVIERE	Jean-Charles	PONT-DE-BARRET
Monsieur	FATTICCI	Gilbert	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BOISSE	Magali	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	SEYER LEROY	Aurélia	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	ALAIZE	Didier	SALETTES
Monsieur	FALLAY	Frédéric	SALETTES
Madame	PINCHENON	Annick	SOUSPIERRE
Monsieur	COLOMB	Vincent	SOUSPIERRE
Monsieur	LEVEL	Sylvain	SOUSPIERRE
Madame	FRECHET	Isabelle	TEYSSIERES
Madame	PIBAULT	Marianne	TRUINAS
Madame	COIC	Tifenn	TRUINAS

## 5 - Commission Petite Enfance - Enfance Jeunesse

Vice-Présidente : Anaïs MAILLARD

Responsable de pôle : Samuel BRUNIER

Civilités	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	RODET	Fanny	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Madame	SAMMARCO	Valeria	BOURDEAUX
Madame	DEVRED	Juliette	COMPS
Monsieur	HAUMONT	Victor	CRUPIES
Madame	VINCENT	Clarisse	CRUPIES
Madame	VINASCHI	Caroline	DIEULEFIT
Madame	SOUBEYRAN	Isabelle	DIEULEFIT
Madame	BLANC	Nicole	DIEULEFIT
Monsieur	SALEMBIER	Didier	DIEULEFIT
Madame	ONCINS-DUBURGUET	Audrey	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Madame	LOISEAU	Nathalie	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	FOLLEA	Jérôme	MONTJOUX
Madame	CALIXTE	Sylvie	MONTJOUX
Monsieur	FEROTIN	Franck	PONT-DE-BARRET
Madame	SANTIER	Anne	PONT-DE-BARRET
Madame	PIOLLET MARCEL	Marie-Chantal	ROCHE SAINT-SECRET BECONNE
Madame	DEGAND	Anne	ROCHE SAINT-SECRET BECONNE
Madame	BAETSLE PUTOUD	Jeanine	ROCHE SAINT-SECRET BECONNE
Madame	GENOVESE	Camille	SALETTES
Madame	COIC	Tifenn	TRUINAS
Madame	MINAZZI	Françoise	VESC

## 6 - Commission Culture - Patrimoine

Vice-Présidente : Sarah HALTER

Responsable de pôle : Samuel BRUNIER

Civilités	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	GOIRAND	Laurence	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Monsieur	GIOVANCARLI	Jean-Charles	BOURDEAUX
Monsieur	FAURE	Nicolas	COMPS
Monsieur	HAUMONT	Victor	CRUPIES
Madame	AUBERT	Marie	DIEULEFIT
Madame	LAUGT	Carole	DIEULEFIT
Madame	BOISJEOL	Marion	DIEULEFIT
Monsieur	PONCET	Pierre-Louis	EYZAHUT
Madame	GARDET	Nathalie	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Madame	MOSSAZ	Véronique	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Madame	MICHEL	Françoise	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Madame	BATAIL	Françoise	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	MAGNAN	Patrice	LE POËT-LAVAL
Madame	BOURSE	Elisabeth	LE POËT-LAVAL
Madame	LE ROUX	Marie-Christine	LE POËT-LAVAL
Madame	MORVAN	Anne	PONT-DE-BARRET
Madame	PELLEN	Morgane	PONT-DE-BARRET
Monsieur	LEROY	Didier	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BOISSE	Magali	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	SEYER LEROY	Aurélia	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	BAY	Franz	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	HERVE	Catherine	ROCHEBAUDIN
Madame	MOSER-PERENA	Mireille	ROCHEBAUDIN
Monsieur	KETLEY	Eric	ROCHEBAUDIN
Madame	NACINOVIC	Nadine	SALETTES
Madame	CHAUBELL	Estelle	SALETTES
Madame	COLLOMB	Béatrice	SOUSPIERRE
Madame	MOOG	Claire	TEYSSIERES
Madame	KICQ	Antoinette	TEYSSIERES
Madame	MONNET	Nathalie	TRUINAS
Monsieur	EMPEREUR-BISSONNET	Pascal	TRUINAS
Madame	MINAZZI	Françoise	VESC
Madame	GOUGNE SAUREL	Céline	VESC

## 7 - Commission Solidarités

Vice-Présidente : Marie-Martine DESNOS-RELAVE

Responsable de pôle : Samuel BRUNIER

Civilité	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	SAMMARCO	Valeria	BOURDEAUX
Monsieur	DESSUS	Jean-François	BOURDEAUX
Madame	HILDEBRANDT	Nicole	BOURDEAUX
Madame	DEVRED	Juliette	COMPS
Madame	VINASCHI	Caroline	DIEULEFIT
Madame	BOUQUET	Michèle	DIEULEFIT
Madame	BLANC	Nicole	DIEULEFIT
Madame	LOISEAU	Nathalie	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Madame	GARDET	Nathalie	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Madame	PEZZI	Anne	PONT-DE-BARRET
Monsieur	ZASK	Adrien	PONT-DE-BARRET
Monsieur	FATTICCI	Gilbert	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	PIOLLET MARCEL	Marie-Chantal	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BAETSLE PUTOUD	Jeanine	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BRAT	Yasmina	ROCHEBAUDIN
Madame	GENOVESE	Camille	SALETTES

## 8 - Commission Collecte et Traitement des déchets et Optimisation

Vice-Président : Jean - Baptiste BARBIER

Responsable de pôle : Brigitte MOUTON

Civilité	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	RODET	Fanny	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
Madame	BRUN	Mireille	BOURDEAUX
Monsieur	GIOVANCARLI	Jean-Charles	BOURDEAUX
Monsieur	ALEXANDRE	Marc	COMPS
Monsieur	BUISSON	Jean-Rémy	CRUPIES
Monsieur	BABELOT	Robert	DIEULEFIT
Madame	VALENTIN-ESTURONNE	Laurence	DIEULEFIT
Monsieur	EBERHARD	Marc	DIEULEFIT
Madame	KRIKORIAN	Gaëlle	EYZAHUT
Monsieur	MORIN	Francis	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	GARAUD	Fabien	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	LEOPOLD	Gaël	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Madame	LAZO	Aurélië	LA BEGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	MAGNAN	Patrice	LE POET-LAVAL
Monsieur	BERNARD	David	MONTJOUX
Madame	SANTIER	Anne	PONT-DE-BARRET
Monsieur	ZASK	Adrien	PONT-DE-BARRET
Monsieur	FATTICCI	Gilbert	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	FAURE	Jean-Paul	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	BAY	Franz	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	FARRET	Samuel	ROCHEBAUDIN
Monsieur	JONATHAN	Maurille	SOUSPIERRE
Madame	MONNET	Nathalie	TRUINAS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
 Reçu en préfecture le 23/06/2026  
 Publié le 23/06/2026  
 ID : 026-242600492-20260622-DELS9\_2026-DE

## 9 - Commission Equipement Intercommunaux - Transition E

Vice-Président : Yannick TERROT  
 Coordinateur du service : Gaspard LELONGE

Civilité	NOMS	Prénoms	COMMUNES
Madame	PREVOTEAU	Carole	BOURDEAUX
Monsieur	MARECHAL	Yves	BOURDEAUX
Monsieur	PELLEGRIN	Bernard	DIEULEFIT
Monsieur	EYRAUT	Michel	DIEULEFIT
Monsieur	BABELOT	Robert	DIEULEFIT
Monsieur	LUQUET	Thomas	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	GARAUD	Fabien	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	LEOPOLD	Gaël	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	FAQUIN	Loïc	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
Monsieur	BERNARD	David	MONTJOUX
Monsieur	SOURCEAUX	Eric	MONTJOUX
Monsieur	LAMBERT	Régis	PONT-DE-BARRET
Madame	PELLEN	Morgane	PONT-DE-BARRET
Monsieur	LEROY	Didier	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	BOISSE	Magali	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Madame	PIOLLET MARCEL	Marie-Chantal	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	FAURE	Jean-Paul	ROCHE SAINT-SECRET_BECONNE
Monsieur	TRACOL	Eric	ROCHEBAUDIN
Madame	WILLIG	Hélène	ROCHEBAUDIN
Monsieur	LEYDIER	Jean-Pierre	SALETTES
Monsieur	NOALHYT	Laurent	SOUSPIERRE

Le 22 juin 2026.  
 Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





## DÉLIBÉRATION 60/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Désignation des représentants de la CCDB à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

**Considérant** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**Considérant** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL60\_2026-DE



**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DIT** que la CLECT est composée d'un.e représentant.e titulaire et suppléant.e par commune et d'un.e représentant.e titulaire et suppléant.e pour la CCDB, soit de 22 membres en double et ce pour la durée du mandat ;

**DIT** que Les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs représentants conformément à cette répartition (Cf. tableau de composition ci-dessous);

**DÉCIDE** de désigner un(e) membre titulaire de la CLECT pour représenter la CCDB :

**M. Patrice BENOIT et un membre suppléant Mme Sarah HALTER.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026



ID : 026-242600492-20260622-DEL60\_2026-DE

### CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Traité(e) CCDB  
Supplément CCDB

TIT	Sup	Civilités	NOMS	Prénoms	Adresses	CP	COMMUNES
X	X	Monsieur	GRIY	Olyssse	1735 Chemin Bouvet	28770	ALEVRAC
X	X	Madame	PAUL	Charlotte	875 Chemin des Allées	28770	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
X	X	Monsieur	MOULIN	Corinne	385 Chemin de la Gaille	28160	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
X	X	Monsieur	MAILLARD	Arzic	150 D.Chemin de Pizet	28160	LA BÉGUDE-DE-MAZENC
X	X	Madame	RODET	Fanny	252 Route des Tonils	28460	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
X	X	Madame	GOSLAND	Laurence	1235 Chemin de la Combe	21460	BÉZAUDUN-SUR-BÎNE
X	X	Monsieur	DIDIER	Thierry	2355 Chemin de Jossel	28460	BOURDEAUX
X	X	Monsieur	GOUVINCHEAU	Jean-Charles	65 Chemin de Saint Sève	28460	BOURDEAUX
X	X	Monsieur	REYNAUD	Philippe	81 Route de Saint-Hilaire	28460	BOUVIÈRES
X	X	Monsieur	PETTERAN	Sau-Nicé	72 Chemin de Tourville	28460	BOUVIÈRES
X	X	Monsieur	GRAS	Roger	800 Chemin de Branchet - La Petite	28220	COMPS
X	X	Monsieur	BROCHER TENDR	Yveline	325 Chemin de Cléreau	28460	COMPS
X	X	Madame	BLANCHARD	Edwige	425 Route des Tonils	28460	CRUPIES
X	X	Monsieur	VINCENT	Christos	215 Chemin du Pas Bourcier	28460	CRUPIES
X	X	Monsieur	DRIBARRE	Fabrice	39 Chemin de Pissecourt	28220	DIEULEFIT
X	X	Monsieur	VALLIÈRE - ESTUQUINNE	Laurence	7 Rue Bourcier	28420	DIEULEFIT
X	X	Madame	SIMIAN	Fabienne	495 Chemin de la Tournelle	28160	EYZAHUT
X	X	Monsieur	FOULEA	Jérôme	670 Chemin de Grand Pas	28160	EYZAHUT
X	X	Monsieur	CHAUSTAI	Guire	175 Route de Douaillé 28220 VESC	28200	MONTJOUX
X	X	Monsieur	ROUSSET	Maurice	510 Chemin de Chabrier	28220	MONTJOUX
X	X	Monsieur	UZAGA-SORO	Christos	28 Rue au temple 28680 BOUQUÉZOU	28220	ORCLINAS
X	X	Madame	ROBLES	Geneviève	160 domaine du Jabron	28160	LE POËT-LAVAL
X	X	Monsieur	BOUQUET	Richard	225 E Rue du Temple	28160	LE POËT-LAVAL
X	X	Madame	AUGNACS	Cécile	30 Chemin des Pins	28160	PONT-DE-BARNET
X	X	Monsieur	L'AUBERT	Eric	15 Chemin de Sorpas	28160	PONT-DE-BARNET
X	X	Monsieur	D'AUBAS	Charles	47 Route de la Prairie	28160	ROCHEBAUDIN
X	X	Monsieur	KETLEY	Eric	20 Route du Chêne	28160	ROCHEBAUDIN
X	X	Madame	DEGAND	Anne	65 Chemin du Rustelet	28770	ROCHE SAINT-SECRET
X	X	Monsieur	LEHO	Guire	75 chemin d'Ancenon	28770	ROCHE SAINT-SECRET
X	X	Monsieur	LEVYER	Jean-Pierre	215 Rue de Maynard	28160	SALETTES
X	X	Monsieur	BERTHAUD	Thierry	121 Route de Charol	2810	SALETTES
X	X	Monsieur	JOUATHAN	Maurice	3 Route du Jas	28160	SOUSPIERRE
X	X	Monsieur	LEVEI	Sylvain	5 C Route au Thier	28220	TESSIÈRES
X	X	Monsieur	MULKE	Franck	4410 Route du col de Velouse	28220	TESSIÈRES
X	X	Monsieur	ROISSON	Jean-François	43 Rue du Temple	28460	LES TONILS
X	X	Monsieur	DESJOLIS	Arce	14 B Rue du Temple	28460	LES TONILS
X	X	Monsieur	PORTIER	Gabriel	275 Route de Deuillet 28160 EULMES-SUR-RIMANVILLE	28460	TRUINAS
X	X	Monsieur	PIBAULT	Martine	575 Chemin de Bel Av	28460	TRUINAS
X	X	Madame	BLANC	Ophélie	325 Voie des Audrais	28220	VESC
X	X	Monsieur	TARDIEU	Emmanuel	130 Chemin de Clair de l'Orme	28220	VESC

---

Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL60\_2026-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT**



COMMUNAUTÉ  
Dieulefit - Bourdeaux  
DE COMMUNES





Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL61\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 61/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Election d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°26-2026-03-31-00004 en date du 31 mars 2026, portant statuts de la communauté Dieulefit Bourdeaux, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Communauté Dieulefit-Bourdeaux regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

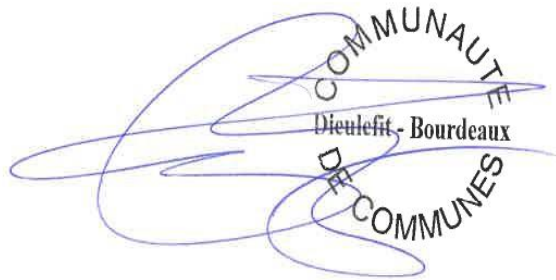
**ARRETE** le nombre de membres titulaires de la commission à 12, dont 8 seront issus des commissions thématiques de la CCDB et devront être conseillers communautaires ;

**DIT** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

**AUTORISE** Monsieur le Président de la communauté d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission le cas échéant.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





**DÉLIBÉRATION 62/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

**Vu** les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°26-2026-03-31-00004 en date du 31 mars 2026, portant statuts de la communauté Dieulefit Bourdeaux, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les délibérations et communications des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants;

**Considérant** que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

**Considérant** que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**Crée** une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants ;

**Approuve** la liste suivante proposée au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 026-242600492-20260708-DEL62\_2026-DE



**ID - Commission Intercommunales des Impôts Directs**

Statut CCDB  
Statut CCDB

Statut	Statut CCDB	Statut CCDB	NOMS	Prénoms	Dates de Naissance	Adresses	CP	COMMUNES
X	Sup	Chilites	GARY	Ulysse	23/03/1977	1755 Chemin Bouvet	26770	COMMUNES
X	Monsieur	BOUINFACTY	MOSSAZ	Véronique	16/02/1976	145 Chemin de cour Barre 400 A Route de Saint Paul	26770 26160	ALEVRAC LA BÉGUDE DE MAZENC
X	Monsieur	BU CHEL	RODET	Fanny	19/02/1975	14 Aigu du Coustant	26160	BÉZAUDUN-SUR-BIÈNE
X	Monsieur	BOUJAN D	BOMPARD	Jocelyne	28/02/1954	1225 Chemin de la Combe 235 Chemin de Saint Savin	26460 26460	BOURDEAUX
X	Monsieur	MARTINEMGO	DUCOL	Yannick	29/03/1961	165 Rue Droue 59 Chemin de la Grande Bouvière	26460	BOUVIÈRES
X	Monsieur	BERNARD	TERROT	Yannick	16/09/1972	550 Chemin de Saupail 1670 A Route D222	26460 26220	COMPS
X	Monsieur	ALEXANDRE	BUISSON	Jean-Rémy	07/05/1984	680 Route de Veix	26460	CRUPIES
X	Monsieur	ACHARD	BENOIT	Patrice	23/10/1973	1270 Route de Bourdeau 695 Chemin des Jourdans	26460 26220	DIEULIEFIT
X	Monsieur	CHALON	PONCET	Pierre-Louis	31/03/1981	1508 Chemin des Bas Hubers	26220	EVAHUT
X	Monsieur	BREZZO	FOLLEA	Jérôme	05/01/1971	120 micasse de Borne Housse 690 Chemin de Barjol	26160 26220	MONTJOUX
X	Monsieur	CHASTAN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	ORCINAS
X	Monsieur	BOUQUET	BOUQUET	Richard	05/05/1957	Néant 225 E Rue du Temple	26160	LE POËT-LAVAL
X	Monsieur	BOUSSEAU	AUGNACS	Celine	27/12/1989	630 Chemin du Jabon 30 Chemin des Pins	26160 26160	PONT-DE-BARNET
X	Monsieur	PIETI	DAUBAS	Charles	20/11/1945	51 Rue du Commandant Chau 47 Route de la plaine	26160 26160	ROCHEBAUDIN
X	Monsieur	ETLEV	JUJEN	Marline	14/04/1961	70 Rue de du Christau 351 Chemin des 7 fonts	26160 26770	ROCHE SAINT-SECRET
X	Monsieur	BRUNEL	LEYDIER	Jean Pierre	14/12/1964	160 Chemin des Eszards 215 Rue de Maguan	26160	BÉCÔNE
X	Monsieur	BERTRAN D	COLOMB	Vincent	11/12/1966	115 Route de Combermont 7 Route de Combermont	26160	SALETTES
X	Monsieur	MOULHAT	MUCKE	Franck	29/09/1972	5 D Route du Plant 4410 Route du col de Valouse	26220	SOUSPIÈRE
X	Monsieur	GROS	POISSON	Jean-François	20/10/1953	385 Chemin de Co-Giron 43 Rue du Temple	26460	TESSIERES
X	Monsieur	DESLOGES	PIBAULT	Marianne	18/02/1982	14 Rue de l'Église 575 Chemin de Bel Air	26460	LES TONILS
X	Monsieur	Néant	BLANC	Ophélie	22/07/1991	Néant 325 Voie des Aufrans	26220	TRUNIAS
X	Monsieur	TARCELU	Néant	Néant	Néant	130 Chemin de Glos de Giron	26220	VESSC

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le 09/07/2026  
ID : 026-242600492-20260708-DEL62\_2026-DE



Le 08 juillet 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL63\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 63/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### **Objet de la délibération : Désignation du représentant à la Commission consultative paritaire du Syndicat d'Énergie de la Drôme**

Vu l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) la CCDB doit être représentée à la commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

**Considérant** que le renouvellement des instances de la CCDB suites aux élections municipales et communautaires nécessite la désignation d'un.e représentant.e titulaire et un.e suppléant.e à la commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme.

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE :**

M. Yannick TERROT, représentant titulaire

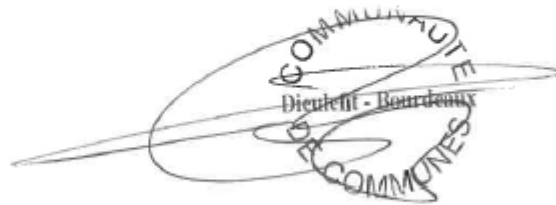
Et

M. Régis LAMBERT, représentant suppléant.

Pour siéger au sein de la commission consultative du Syndicat d'Energie de la Drôme.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL64\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 64/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER)

Monsieur Le Président explique que le CEDER, est une association créée en 1981 qui a été reconnue Espace Info->Énergie en 2001 par l'ADEME (Agence de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur le territoire de la Drôme Provençale.

Il rappelle que depuis 2018 dans le cadre du PLH le CEDER assure des permanences par des permanences d'information et de conseils auprès des particuliers sur le thème de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, construction performante, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables, ...).

Il explique qu'il est proposé à la CCDB de siéger en tant que membre actif au conseil d'administration.

Il convient donc de désigner un.e élu.e.

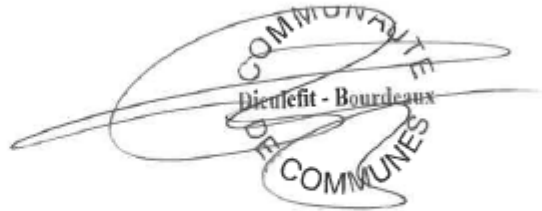
Après avoir entendu les différentes candidatures, et procédé au vote à main levée,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE** M. Régis LAMBERT pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au Conseil d'Administration du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER) ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL65\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 65/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation du représentant au Comité de Pilotage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) – « France Rénov »

Le Président, Patrice BENOIT, explique que considérant la délibération n°34/2021 autorisant la signature de la convention fixant les conditions de portage du SP ex RH ( Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) entre les 5 EPCI signataires (Montélimar Agglomération, CC Drôme Sud Provence, CC des Baronnies en Drôme Provençale, CC Enclave des Papes – Pays de Grignan et CC Dieulefit-Bourdeaux) ; il convient de désigner un élu représentant la Communauté de Communes de Dieulefit – Bourdeaux afin de siéger au comité de pilotage.

Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire sur demande d'un de ses membres. Il sera seul décisionnaire de toute modification ou renouvellement de la convention de portage. Ces décisions devront être validées par l'ensemble des Conseils Communautaires des collectivités signataires.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL65\_2026-DE

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux au Comité de pilotage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat :

M. Régis LAMBERT

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL66\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 66/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD)

Vu la loi n°201-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)  
Considérant qu'il est demandé à chaque EPCI drômoise de nommer un représentant au sein du comité responsable du renouvellement du PDALHPD

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL66\_2026-DE

**DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux au Comité de pilotage responsable du renouvellement du PDALHPD :

Mme Marie-Martine DESNOS - RELAVE

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL67\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 67/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD ; F. RODET ; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN-ESTURONNE ; N. BLANC ; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN ; M. BOISJEOL ; F. SIMIAN ; S. HALTER ; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY ; B. CHANAL ; T. DIDIER ; Y. TERROT ; P. BENOIT ; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE ; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD ; J. FOLLEA ; M. ROUSSET ; P. MAGNAN ; A. ZASK ; C. DAUBAS ; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER ; V. COLOMB ; F. MUCKE ; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation de trois délégués au Conseil d'Administration - Association Tri-Porteur

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, explique que l'Association "Le tri porteur" a été créée le 7 juin 2010.

Le Conseil d'Administration de l'association, conformément à ses statuts, se compose de neuf membres élus lors de l'assemblée générale et de trois membres de droit désignés par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux au sein du conseil d'Administration de l'association du Triporteur :

Mme Marie-Christine LE ROUX; M. Marc EBERHARD et M. Jean-Baptiste BARBIER

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL68\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 68/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant à siéger au CA de la SAS Centrales Villageoise de la Lance

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, rappelle que la CCDB par délibération n°25/2018 en date du 15 mars a décidé de se porter acquéreur d'une action d'une valeur de 100 € dans le capital de la SAS " Centrales villageoises de La Lance ", qui a pour objectif de développer les énergies renouvelables et notamment par la production d'énergie photovoltaïque.

Il explique que dans ce cadre la Collectivité doit désigner un référent élu pour la représenter.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL68\_2026-DE



**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DESIGNE** M. Edmond TARDIEU pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à la SAS Centrales Villageoise de la Lance ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL69\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 69/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Désignation d'un représentant au CA de l'association Dromolib

Le Président, Patrice BENOIT, explique que considérant la délibération n°50/2025 autorisant la signature de la convention fixant le programme d'action commun et les engagements réciproques de la CCDB et de l'association DROMOLIB sur la thématique de l'éco-mobilité, il convient de désigner un élu représentant la Communauté de Communes de Dieulefit - Bourdeaux afin de siéger au comité de d'administration de cette association.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

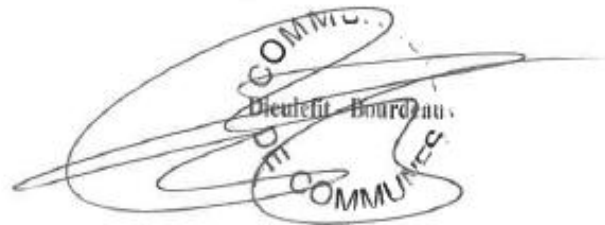
**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux au Comité de l'association Dromolib :

**M. Régis LAMBERT**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL70\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 70/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Agence d'Attractivité de la Drôme (association)

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, explique que l'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Drôme à évoluer en « Agence d'Attractivité de la Drôme » le 1er janvier 2023, suite à la démarche d'attractivité conduite par le Département qui a abouti à la marque de territoire « Drôme c'est ma nature ».

Il informe que depuis lors il convient de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la CCDB au sein des instances de décision de l'association.

Après avoir entendu les différentes candidatures pour le poste de titulaire et celui de suppléant, il est procédé au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL70\_2026-DE

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communaux présents :**

**DÉSIGNE :**

M. Patrice BENOIT, représentant titulaire

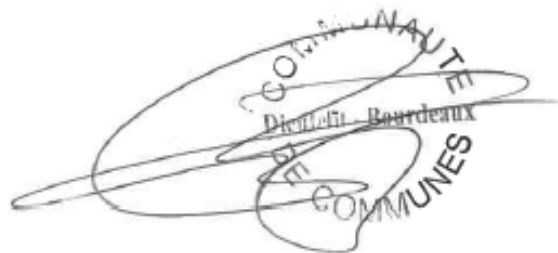
Et

M. Franck MUCKE, représentant suppléant

Pour siéger au sein des instances de décision de l'Agence d'Attractivité de la Drôme

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600460-20260623-DEL71\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 71/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant à la Commission départementale des espaces sites itinéraires (CDESI)

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, explique que pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature sur les territoires, l'Etat a donné, en 2004, la compétence aux Départements (code du sport art L311-3). A cette fin, les conseils départementaux doivent élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (P.D.E.S.I.).

La CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires) est consultée pour l'élaboration et toute modification du plan ainsi que tout projet qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan, en s'appuyant sur une large concertation.

Il explique que la CCDB, dans le cadre de sa compétence : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (animation, coordination, création et entretien des sentiers de randonnées) mais aussi l'intérêt communautaire « Site Naturel d'Escalade » est appelée à participer à cette commission.

Dans ce cadre, il convient de désigner 1 élu.e titulaire et 1 suppléant.e.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉSIGNE :**

Mme Corinne MOULIN, représentante titulaire

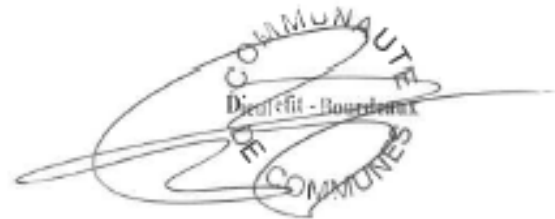
Et

M. Franck MUCKE, représentant suppléant.

Pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux à la Commission départementale des espaces sites itinéraires (CDESI).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL72\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 72/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du suffrage :  
Mme Céline AUGNACS obtient : 14 voix  
M. Patrice MAGNAN : 21 voix  
Vote blanc : 1

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD ; F. RODET ; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN-ESTURONNE ; N. BLANC ; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN ; M. BOISJEOL ; F. SIMIAN ; S. HALTER ; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY ; B. CHANAL ; T. DIDIER ; Y. TERROT ; P. BENOIT ; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE ; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD ; J. FOLLEA ; M. ROUSSET ; P. MAGNAN ; A. ZASK ; C. DAUBAS ; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER ; V. COLOMB ; F. MUCKE ; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LÉOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots "

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, rappelle que la Communauté de Communes doit désigner un délégué pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots ".

Après avoir entendu les 2 candidatures : Mme Céline AUGNACS et M. Patrice MAGNAN, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du suffrage : 36 exprimés

Mme Céline AUGNACS obtient : 14 voix  
M. Patrice MAGNAN : 21 voix  
Vote blanc : 1

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL72\_2026-DE

**A l'issue du vote le Conseil Communautaire :**

**DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux au Conseil d'Administration de l'association " Sur les Pas des Huguenots ":

M. Patrice MAGNAN;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrice Benoit'. Below the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top and bottom edges, and 'Dieulefit-Bourdeaux' in the center.



Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242800492-20260622-DEL73\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 73/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD ; F. RODET ; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN-ESTURONNE ; N. BLANC ; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN ; M. BOISJEOL ; F. SIMIAN ; S. HALTER ; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY ; B. CHANAL ; T. DIDIER ; Y. TERROT ; P. BENOIT ; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE ; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD ; J. FOLLEA ; M. ROUSSET ; P. MAGNAN ; A. ZASK ; C. DAUBAS ; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER ; V. COLOMB ; F. MUCKE ; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Désignation des délégués à la Plate-forme d'Initiative Locale – Initiative Portes de Provence (IPP)

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, explique que la CCDB doit désigner 1 délégué.e titulaire et 1 délégué.e suppléant.e pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de la Plate-forme d'Initiative Locale.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL73\_2026-DE

**DÉSIGNE :**

Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE, représentante titulaire

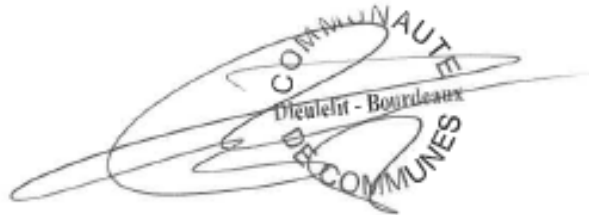
Et

Mme Corinne MOULIN, représentante suppléante

Pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à la Plate-forme D'Initiative Locale -IPP ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL74\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 74/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation des délégués à la Mission Locale Portes de Provence

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, explique que le président ou son représentant est membre de droit du conseil d'administration de la « Mission locale Portes de Provence » et qu'il convient également de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant conseillers communautaire.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL74\_2026-DE

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres communitaires présents :**

**DÉSIGNE :**

Mme Anaïs MAILLARD, représentante titulaire

Et

Mme Marion BOISJEOL, représentante suppléante

Pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux à la Mission Locale Portes de Provence ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL75\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 75/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Ernest Chalamel

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, informe qu'en application de l'article R421-16 du code de l'éducation, relatif à la composition du conseil d'administration des collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, et notamment en application du 6° de l'article R 421-16 du code de l'éducation, siègent au Conseil d'Administration , « lorsqu'il existe un groupement de communes » 1 représentant de la commune siège (Dieulefit) et 1 représentant du groupement de communes (la CCPD).

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL75\_2026-DE

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DESIGNE** Mme Anaïs MAILLARD pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au Conseil d'Administration du collège Ernest Chalamel ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive scribble. Overlaid on the signature is an official stamp. The stamp is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Dieulefit - Bourdeaux' arranged in a circular pattern around the center.



Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL76\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 76/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LÉOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'association « Le Châtelas »

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, rappelle que la CCDB dans le cadre du projet intergénérationnel « Les Lavandes » à Bourdeaux a accompagné les deux associations.

Il explique que l'association « Le Châtelas » gestionnaire de la petite unité de vie « L'Oustalet » a modifié ses statuts et que sont membres de droit au sein de l'assemblée générale, sauf refus de leur part :

- La Mairie de Bourdeaux (2 représentants)
- La Communauté de Communes (2 représentants)
- Le SSIAD, Association le Massif de Couspeau (1 représentant)
- L'Association Le Rayon de Soleil (1 représentant)
- Le Conseil Départemental (1 représentant)

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL76\_2026-DE

Les membres de droit ne sont pas soumis à l'obligation de paiement de la cotisation. Les membres de droit ont le droit de vote.

La qualité de membre de droit est attribuée sans limitation de durée.

Il convient donc de désigner 2 élu.es.

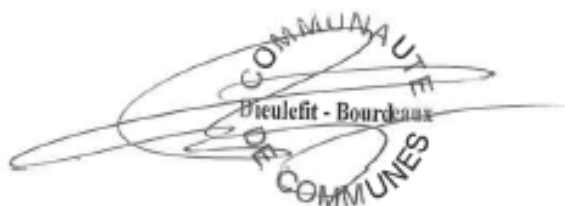
Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DESIGNE** Mme Fanny RODET et Mme Edwige BLANCHARD pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au Conseil d'Administration de l'association « Le Châtelas » ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL77\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 77/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD ; F. RODET ; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN-ESTURONNE ; N. BLANC ; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN ; M. BOISJEOL ; F. SIMIAN ; S. HALTER ; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY ; B. CHANAL ; T. DIDIER ; Y. TERROT ; P. BENOIT ; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE ; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD ; J. FOLLEA ; M. ROUSSET ; P. MAGNAN ; A. ZASK ; C. DAUBAS ; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER ; V. COLOMB ; F. MUCKE ; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant au CNAS

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2008 la Communauté de Communes a adhéré au CNAS.

A ce titre, il convient de désigner un délégué.e élu.e.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600490-20260622-DEL77\_2026-DE



**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DESIGNE** M. Patrice BENOIT pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à nommer un représentant des agents et à signer toutes pièces utiles à cette décision.


Le 22 juin 2026.

Le Président,

**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le   
ID : 026-242600492-20260622-DEL78\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 78/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD ; F. RODET ; E. BLANCHARD ; L. VALENTIN-ESTURONNE ; N. BLANC ; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN ; M. BOISJEOL ; F. SIMIAN ; S. HALTER ; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY ; B. CHANAL ; T. DIDIER ; Y. TERROT ; P. BENOIT ; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE ; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD ; J. FOLLEA ; M. ROUSSET ; P. MAGNAN ; A. ZASK ; C. DAUBAS ; G. FATTICCI ; J-P. LEYDIER ; V. COLOMB ; F. MUCKE ; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Demande de subventions dans le cadre de la convention CTEAC-VPCT 2025-2028 / programme 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire interministérielle sur le développement de l'éducation artistique et culturelle ;

Vu la délibération 52/2025 du conseil communautaire en date du 19 juin 2025,

Madame Sarah HALTER, Vice-Présidente en charge de la commission « Culture et Patrimoine », rappelle l'engagement de la Communauté de communes Dieulefit - Bourdeaux dans la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture - Vers un Projet Culturel Territorial (CTEAC-VPCT) 2025/2028.

Cette convention partenariale accompagne le déploiement d'une politique d'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour l'ensemble des habitants, et plus particulièrement les jeunes de 0 à 18 ans. Le principe de la convention a été approuvé lors du conseil communautaire du 19 juin 2025.

La convention 2025-2028 donne lieu, chaque année, à un programme d'actions articulé autour d'une résidence-mission triennale portée par la Compagnie des Lisières, ainsi que trois projets annuels.

Le programme d'actions 2026/2027 est actuellement en cours de finalisation. Il sera présenté, accompagné de son budget prévisionnel définitif, au comité de pilotage de la CTEAC du 17 juin 2026, puis soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toutefois, les demandes de subvention doivent être déposées avant le 3 juillet 2026 auprès des partenaires financiers (DRAC, Région, Département, CAF de la Drôme) sur la base du budget prévisionnel présenté ci-dessous :

Résidence-mission Cie des Lisières	25 000 €
Projets annuels	21 100 €
OPC (accompagnement VPCT)	2 500 €
Communication	900 €
Coordination CTEAC	21 300 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>70 800 €</b>

DRAC	28 000 €
Région	7 500 €
Département	10 000 €
CAF	4 000 €
CCDB	21 300 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>70 800 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**APPROUVE** le principe de participation de la Communauté de communes Dieulefit - Bourdeaux au titre de l'année 2026/2027 de la CTEAC-VPCT 2025-2028, conformément au budget prévisionnel présenté ci-dessus;

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès des partenaires précités et à signer tout document afférent à ces demandes.

Le 22 juin 2026.  
 Le Président,  
**Patrice BENOIT.**



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL79\_2026-DE



**DÉLIBÉRATION 79/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération : Renouvellement des colonnes de tri - troisième tranche  
commande à l'UGAP**

En date du 12 décembre 2024, le Conseil Communautaire a autorisé le dépôt de la candidature pour l'appel à projets « collecte 2024 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte sélective » auprès de CITEO.

C'est appel à projet comportait plusieurs leviers d'amélioration des performances de tri notamment par l'achat de conteneurs sur trois ans pour harmoniser le parc de colonnes aériennes. La participation de CITEO est de 11 euros par habitant soit un financement de 109 000 euros.

L'appel à projet a été retenu par CITEO et la CCDB a été lauréate.

Une première commande de colonne via l'UGAP (centrale d'achat) en 2024 puis une deuxième en 2025 ont été réalisées. Un acompte de 20 % de la part de CITEO a été versé au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » en 2025.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL79\_2026-DE

Afin de poursuivre l'amélioration de notre parc de conteneurs et de réaliser une troisième commande.

Le devis édité par l'UGAP est de 117 692.40 euros TTC.

Les crédits ont été inscrits au BP 2026 au budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉCIDE** de valider la commande de 117 692.40 euros TTC auprès de l'UGAP

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce devis et toutes pièces afférents au solde de cette opération.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**







Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL80\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 80/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKÉ; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### Objet de la délibération : Effacement de dette de contribuable suite à l'avis de la commission d'endettement - Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Depuis 2012, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur. L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que le Service de gestion comptable de Nyons, a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes portant sur un contribuable, et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de cette dette.

**Vu** les décisions de la commission de surendettement conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Drôme,

**Vu** l'état des dettes transmis par le SGC de Nyons sollicitant l'effacement de dettes de contribuable correspondant à des factures de redevances d'ordures ménagères.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DÉCIDE** l'effacement des dettes suivantes :

- Facture n° 202405667 – Redevances d'ordures ménagères – Exercice 2024 – Solde de 212 euros ;
- Facture n° 202508367 – Redevances d'ordures ménagères – Exercice 2025 – Montant 203 euros ;

**PRÉCISE** l'inscription de ces dépenses à l'article 6542 du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » correspondant à des créances éteintes par décision de justice pour un montant total de 415 euros (quatre cent quinze euros) ;

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026



ID : 026-242600492-20260622-DEL81\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 81/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Contrat d'Engagement Educatif - Animateurs et Directeurs d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'activités accessoires, de séjours courts et de séjours de vacances - Annule et remplace la délibération n°63/2025 du 18 septembre 2025.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L227-4 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L432-1 et suivants

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif.

Vu le décret n°432-2 modifié le 4 décembre 2024, du code de l'action sociale en ce qui concerne la rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif qui modifie le seuil de rémunération.

Vu l'article L.432-2 du code du travail qui n'est pas soumis à la durée légale du travail prévue par le Code du travail et D.432-3 et D.432-4 du code de l'action social et des familles

Madame Anaïs MAILLARD, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse, explique que le Service Enfance-Jeunesse a recourt aux Contrat d'Engagement Educatif pour recruter les animateurs saisonniers des accueils de loisirs intercommunaux, des activités accessoires, des séjours courts et des actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances).

Ces contrats sont conformes aux exigences du secteur de l'animation et se caractérisent par une rémunération selon un forfait journalier. Ils permettent l'embauche de jeunes qui souhaitent acquérir une expérience dans le domaine de l'animation. La durée cumulée des contrats conclus par le même titulaire ne peut excéder 80 jours sur une période de douze mois consécutifs.

La rémunération d'un Contrat d'Engagement Educatif ne peut être inférieure au seuil fixé par le décret n°432.2 modifié le 4 décembre 2024 correspondant à 4,3 fois le Salaire Minimum de Croissance horaire par jour.

La rémunération du CEE est donc calculée selon la formule suivante :

SMIC Horaire Brut en vigueur X taux fixé par le Conseil communautaire = XX € brut/jour.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DECIDE** d'utiliser les Contrats d'Engagement Educatif pour le recrutement des animateurs saisonniers des accueils de loisirs intercommunaux, des activités accessoires, des séjours courts et des actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances).

**DECIDE** de créer à compter du 1er juillet 2026, par session d'activités (hiver, printemps, juillet, août, automne, mercredis en période scolaire), dans le cadre des Contrats d'Engagement Educatif :

- 10 postes d'animateurs pour les accueils de loisirs sans hébergement et activités jeunesse à la journée (type chantier ou Passerelle-ados),
- 3 postes d'animateurs pour les activités accessoires, séjours courts, séjours de vacances et actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances),
- 2 postes d'animateurs adjoints de direction, un par accueil de loisirs, pour épauler les directeurs ou directrices dans leurs fonctions,
- 2 postes de directeurs d'accueil de loisirs pour les accueils de loisirs, activités accessoires, séjours courts et actions jeunesse intercommunales (chantiers et séjours de vacances), si besoin de remplacements,
- 6 postes pour les stagiaires BAFA et non-titulaires.

Ces postes seront pourvus en fonction des besoins constatés.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL81\_2026-DE

Les journées de préparation et de réunions, les nuitées ou veillées liées à des activités accessoires et les repos compensateurs pour les séjours de vacances seront précisées individuellement sur les Contrats d'Engagement Educatif.

Il est proposé que ces taux de rémunération soient appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**FIXE** la rémunération des animateurs comme suit :

- 8 X la valeur du SMIC horaire pour les animateurs d'ALSH et actions ados, à la journée.
- 9 X la valeur du SMIC horaire pour les mini-séjours, les activités accessoires, les séjours courts, les séjours de vacances et les actions jeunesse (chantiers et séjours de vacances), à la journée
- 9 X la valeur du SMIC Horaire pour les adjoints de directions
- 10 X la valeur du SMIC horaire pour les directeurs, à la journée.
- 5 X la valeur du SMIC horaire pour les stagiaires BAFA et les non-titulaires, à la journée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement de ce personnel selon les dispositions législatives et réglementaires et à signer les Contrats d'Engagement Educatif.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL82\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 82/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Institution d'un régime d'équivalence pour le décompte des heures d'inactivité dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées)

Considérant qu'à l'occasion de l'organisation de séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées), l'aménagement du temps de travail doit intégrer la nécessité d'une continuité dans la prise en charge des enfants et des jeunes.

Considérant que la présence permanente (jour et nuit) est indispensable pour les agents recrutés pour encadrer des groupes d'enfants et de jeunes lors d'un séjour de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires avec nuitée, et ainsi que les règles relatives à la durée quotidienne de travail ou au temps de repos ne pourront pas être respectées.

Considérant que l'Assemblée délibérante peut fixer par délibération un « régime d'équivalence » afin de prendre en compte les heures pendant lesquelles, sans qu'il y ait travail effectif, des obligations liées au travail sont imposées aux agents, faisant référence à la notion de temps « d'inaction ».

Madame Anaïs MAILLARD, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse, explique aux membres présents qu'à l'occasion de séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées), les règles classiques du temps de travail fixées par le décret n°2000 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, rendu applicable aux agents territoriaux par l'article 1er du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, peuvent supporter quelques dérogations.

La présence permanente (jour et nuit) des agents recrutés pour encadrer des groupes d'enfants et de jeunes lors d'un séjour de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires avec nuitée est indispensable.

L'intégralité de leur temps de présence doit donc être prise en compte.

Par conséquent, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux :

- Prévoit qu'il sera dérogé de façon exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée de travail pour l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées),
- Précise que les emplois qui assureront l'encadrement de ce type de séjour sont :
  - Les animateurs territoriaux et les adjoints d'animation, agents de la CCDB,
  - Les personnels mis à disposition par d'autres collectivités pour l'encadrements de ces activités.
- Attribue 3 heures supplémentaires par nuitée en contrepartie des contraintes horaires du séjour.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**APPROUVE** l'institution d'un régime d'équivalence pour le décompte des heures d'inactivité dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances, accueils de loisirs ou activités accessoires impliquant une surveillance continue (nuitées).

**APPROUVE** les règles de ce régime d'équivalence telles que détaillées ci-dessus.

**INDIQUE** que ces éléments entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL83\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 83/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 35 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 1 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

### **Objet de la délibération : Étude économique et juridique pour optimiser/pérenniser le développement de la Maison de la Céramique et de son Centre de formation - Montant de l'opération et Demande de subvention**

Monsieur le Président, Patrice BENOIT, rappelle que la Communauté de Communes, en lien avec la commune de Dieulefit dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain (PVD), a porté une étude permettant de formaliser un état des lieux de la filière céramique sur le territoire et d'élaborer un plan de développement économique, culturel et touristique. Celle-ci s'est conclue en 2024 et a permis d'identifier différents axes de développement.

Dans ce cadre, l'étude recommande la séparation des deux composantes de la Maison de la Céramique, pôle grand public et pôle professionnel, juridiquement et physiquement pour qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel de développement respectif.

Il appartient aujourd'hui de projeter plus finement ces hypothèses pour en confirmer la viabilité économique, pour chacune des deux éventuelles futures structures et leur collectivité de tutelle, de positionner avec justesse leur trajectoire de développement, d'identifier les corollaires nécessaires à sa réalisation notamment en termes bâtementaire et juridique et d'identifier les incidences de cette trajectoire sur les projets qui y sont reliés (déménagement de l'Office de Tourisme à la Maison de la Céramique et devenir du tènement Robin).

La CCDB souhaite pour ce faire confier à un prestataire une étude économique et juridique. Sur la base du plan de développement identifié par l'étude filière réalisée, la mission doit permettre aux élus d'identifier le ou les scénarios réalistes de concrétisation de ce projet, dans un contexte budgétaire contraint.

Pour cette étude qui constitue un approfondissement nécessaire de l'étude filière préalablement réalisée, Monsieur le Président propose de solliciter un cofinancement de la Banque des Territoires.

Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 40 000 € TTC maximum, inscrits au BP 2026. La Banque des Territoires est sollicitée à hauteur de 25% du montant HT de l'étude.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) :**

**VALIDE** le montant prévisionnel de l'opération ;

**SOLLICITE** auprès de la Banque des Territoires, l'octroi d'une subvention à hauteur de 25% du montant HT de l'étude ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**





Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 026-242600492-20260622-DEL84\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 84/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 4

Absents excusés : 3

Résultat du vote :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ; M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ; C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)

Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)

M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)

Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

**Étaient absents et excusés :**

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération :** Fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2027

**Vu** les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

**Vu** le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants et l'article L 312-1,

**Vu** le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

**Vu** les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Drôme du 13 février 2017 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

**Considérant** que les communes ou EPCI compétents en matière de taxe de séjour doivent délibérer avant le 1er juillet pour une application des nouvelles modalités et tarifs à compter de l'année suivante, la vice-présidente en charge de l'attractivité et du développement économique et touristique, Corinne MOULIN, expose les dispositions des articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux modalités d'application par le Conseil communautaire de la taxe de séjour.

Le conseil doit déterminer les tarifs de la taxe de séjour pour les différentes catégories d'hébergement. Les fourchettes de tarifs applicables sont réévaluées annuellement par la direction générale des collectivités locales (DGCL) sans nécessité pour la collectivité de délibérer chaque année tant que les tarifs votés restent dans le cadre fixé. Les tarifs sont encadrés par un barème légal définissant les planchers et plafonds applicables ; pour 2027, le barème est le suivant :

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

**Article 1 :**

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er avril 2007.

La présente délibération fixe les modalités et tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027, en lieu et place des dispositions antérieures (délibération n°37/2023 notamment).

**Article 2 :**

La taxe de séjour est perçue au réel, par les hébergeurs, auprès des personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire et qui n'y sont pas domiciliées.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie d'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

**Article 3 :**

La période de perception de la taxe de séjour s'établit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de chaque année.

**Article 4 :**

Le produit de la taxe de séjour est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire conformément à l'article L.2231-14 du CGCT.

**Article 5 :**

Le Département de la Drôme, par délibération en date du 13 février 2017, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

**Article 6 :**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 sont les suivants :

Catégories d'hébergements	Tarif fixé
Palaces	4,92 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,73 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,27 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,36 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,73 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

**Article 7 :**

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

**Article 8 :**

Sont exonérées de la taxe de séjour, conformément à la loi, les catégories de personnes suivantes :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des communes de l'EPCI ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer par nuit et par personne est inférieur ou égal à 1€.

**Article 9 :**

La période de déclaration et de recouvrement de la taxe de séjour sont adoptés comme suit : Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service "Taxe de Séjour". Cette déclaration peut s'effectuer par internet ou, à défaut, par courrier.

Conformément à l'article L. 2333-34 du CGCT les hébergements assujettis à la taxe de séjour « au réel », les collecteurs (logeurs, hôteliers, propriétaires, intermédiaires et plateformes) sont tenus de fournir un état accompagnant le paiement de la taxe collectée.

Sur cet état, devront notamment figurer, pour chaque perception effectuée et chaque hébergement loué :

- La date de la perception ;
- La date de début de séjour ;
- L'adresse de l'hébergement ;
- Le nombre de personnes ayant séjourné ;
- Le nombre de nuitées constatées (taxées et exonérées) ;
- Le prix de chaque nuitée réalisée lorsque l'hébergement n'est pas classé ;
- Le montant de la taxe perçue ;
- Les motifs d'exonération de la taxe, le cas échéant ;
- Le numéro d'enregistrement de l'hébergement prévu à l'article L. 324-1 -1 du code du tourisme, le cas échéant.

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet, le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois selon les modalités précisées sur le site internet.

Le service "Taxe de Séjour" transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent retourner à la CCDB accompagné de leur règlement :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1<sup>er</sup> mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 026-242600492-20260622-DEL84\_2026-DE



**Article 10 :**

Depuis le 1er janvier 2019, l'article 45 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 n°2017-1775 oblige l'ensemble des plateformes, qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur internet, à collecter la taxe de séjour et à en reverser le produit à la collectivité.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs tels que récapitulés en annexe de cette délibération ;
- **APPROUVE** les modalités d'application et de perception de la taxe de séjour proposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**



Envoyé en préfecture le 24/06/2026  
Reçu en préfecture le 24/06/2026  
Publié le 24/06/2026  
ID : 028-242600492-20260622-DEL85\_2026-DE

## DÉLIBÉRATION 85/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 4  
Absents excusés : 3

Résultat du vote :  
Pour : 36 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** A. MAILLARD; F. RODET; E. BLANCHARD; L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC;  
M-M. DESNOS-RELAVE ; I. SOUBEYRAN; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER; M-C. LE ROUX ;  
M. PIBAULT.

**Messieurs :** U. GIRY; B. CHANAL; T. DIDIER; Y. TERROT; P. BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE;  
M. EYRAUT ; J-B BARBIER ; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET; P. MAGNAN; A. ZASK ;  
C. DAUBAS; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; F. MUCKE; E. TARDIEU.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. Régis LAMBERT (pouvoir à M. Adrien ZASK)  
Mme Valeria SAMMARCO (pouvoir à M. Thierry DIDIER)  
M. Thomas LUQUET (pouvoir à M. Bruno CHANAL)  
Mme Corinne MOULIN (pouvoir à Mme Anaïs MAILLARD)

### Étaient absents et excusés :

M. Gaël LEOPOLD, M. Philippe REYNAUD, M. Jean-François POISSON

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Martine DESNOS-RELAVE

**Objet de la délibération:** Prise en charge des cotisations aux réseaux, labels et associations concourant à la promotion touristique du territoire pour le compte des communes concernées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code du tourisme et notamment son article L.134-1 qui attribue comme compétence obligatoire, la compétence « Promotion du tourisme » aux établissements publics de coopération intercommunale,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 5-A-2-3 « Promotion touristique dont la création d'office de tourisme »

**Considérant** que la Communauté de Communes exerce la compétence « promotion du tourisme »

**Considérant** que plusieurs communes membres du territoire adhérent ou sont susceptibles d'adhérer à des réseaux, labels, classements ou associations contribuant à leur notoriété et à leur attractivité touristique,

**Considérant** que ces adhésions participent au rayonnement de l'ensemble du territoire intercommunal, renforçant sa visibilité auprès des visiteurs et contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de communication touristique communautaire,

**Considérant** que les actions conduites par ces organismes s'inscrivent directement dans les objectifs de développement, de valorisation et de promotion touristique du territoire,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**DECIDE** que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux prend en charge pour le compte des communes de son territoire, au titre de sa compétence « Promotion du tourisme », les cotisations annuelles dues aux réseaux, labels, classements, fédérations, associations ou organismes dont l'objet principal participe à la promotion touristique du territoire communautaire.

**PRECISE** que cette prise en charge peut concerner notamment, sans que cette liste soit limitative, les adhésions des communes membres de la CCDB aux réseaux tels que Les Plus beaux villages de France, Petites Cités de Caractère et tout organisme poursuivant des objectifs similaires de valorisation et de promotion touristique des communes du territoire.

**DECIDE** que le bénéfice de cette prise en charge est limitée aux organismes dont les actions de communication, de valorisation patrimoniale, de qualification touristique ou de promotion contribuent directement à l'attractivité et au rayonnement de l'ensemble du territoire communautaire.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communautaire

Le 22 juin 2026.  
Le Président,  
**Patrice BENOIT.**

